



Journée d'étude du 18 février 2019

La censure invisible

Censure et autocensure dans les métiers du livre

Ressources bibliographiques récentes

Bibliographie établie par les étudiantes du master 2 Édition imprimée et numérique et la responsable pédagogique, Clarisse Barthe-Gay

**Des livres qui dérangent...

* **Christine ANGOT, *Les petits*, Éditions Flammarion, 2011** : Ce roman d'autofiction a valu en 2013 à Christine Angot et à son éditeur une condamnation pour atteinte à la vie privée d'Élise Bidoit, qui a vécu et a eu quatre enfants avec un homme devenu par la suite le compagnon de Christine Angot. La requérante, qui est présentée dans le roman comme une mère refusant au père de ses enfants de les voir après leur divorce, a obtenu 40 000 euros de dommages et intérêts.

* **Séverine CLOCHARD, Mélissa CONTÉ GRIMARD et Anne GUILLARD, *On a chopé la puberté*, Éditions Milan, 2018** : Ce documentaire humoristique pour adolescentes sur la puberté a fait l'objet d'une violente accusation de sexisme via une pétition en ligne qui a recueilli 148 000 signatures, ce qui a conduit l'éditeur à ne pas réimprimer l'ouvrage malgré l'épuisement du premier tirage.

* **Katy COUPRIE, *Dictionnaire fou du corps*, Éditions Thierry Magnier, 2012** : Distingué lors de sa sortie par des prix dans les principaux salons européens du livre jeunesse et mis en avant dans de nombreuses librairies et médiathèques, ce documentaire poétique, humoristique et esthétique consacré à l'anatomie a fait l'objet en 2016 d'une mesure de retrait des écoles et des centres de loisirs de la ville de Paris, décidée par la direction des affaires scolaires de la ville de Paris. Face aux critiques, la mairie de Paris a indiqué que les exemplaires de l'ouvrage n'avaient pas été « retirés » mais « rappelés » et donc étaient toujours physiquement dans les écoles et qu'ils seraient finalement « versés dans les fonds des bibliothèques municipales dans un cadre plus adapté à l'âge des lecteurs ».

* **Claire FRANEK et Marc DANIAU, *Tous à poil !*, Éditions du Rouergue, 2011** : Ce documentaire consacré à la nudité, très bien accueilli lors de sa sortie en 2011, a été pointé du doigt en 2014 par Jean-François Copé, président de l'UMP, parti d'opposition critique à l'égard de l'ABCD de l'égalité, dispositif pédagogique mis en place par le gouvernement socialiste dans le but de transmettre aux élèves la culture de l'égalité entre filles et garçons.

* **David THOMSON, *Les revenants. Ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, Éditions du Seuil, 2016** : Le 7 février 2019, Christian Estrosi, maire de Nice, a été débouté de sa plainte en diffamation contre le journaliste David Thomson, auteur de ce livre d'entretiens avec des djihadistes français partis puis revenus de Syrie, prix Albert-Londres du livre en 2017. L'auteur et l'éditeur de l'ouvrage étaient mis en cause du fait de l'affirmation par l'un des interviewés que la mairie de Nice est restée inactive face à la montée du djihadisme.

* **Bastien VIVÈS, *Petit Paul*, Éditions Glénat, 2018** : Premier titre de la collection Porn'Pop dédiée au sexe, cette bande dessinée autoclassifiée comme pornographique par l'éditeur sur le fondement de la loi du 16 juillet 1949 a été accusée de contenir des dessins pédopornographiques interdits par le droit pénal français. L'éditeur a rejeté cette accusation et ce sont certains détaillants - les magasins Cultura et Gibert Joseph - qui ont décidé de retirer l'ouvrage des rayons.

****Des livres récents sur la censure et l'autocensure**

* **Marie-Claire BOSCO, *Imprimeurs et libraires parisiens sous surveillance (1814-1848)*, Éditions Classiques Garnier, 2018** : Cet ouvrage dissèque le dispositif de contrôle que la direction de la Librairie exerça sur les imprimeurs et les libraires (1814-1848) : enquêtes de moralité préalables à l'obtention d'un brevet, serments de loyauté, rapports des inspecteurs, traque des imprimeries clandestines, sanctions pénales.

* **Jacques CANTIER, *Lire sous l'Occupation. Livres, lecteurs, lectures, 1939-1944*, CNRS Éditions, 2019** : Que lisait-on dans la France des années noires ? Comment expliquer la « faim de lecture » propre à la période de l'Occupation ? Quelle fut la part prise par le régime de Vichy dans la circulation, la diffusion, l'orientation des livres publiés ? Et celle de la Résistance dans la propagation des écrits clandestins ? Comment accéder à l'intimité des millions de lecteurs qui, cherchant à s'évader hors d'un quotidien éprouvant, trouvèrent alors refuge dans un ailleurs fait de phrases imprimées ? Stratégies et pratiques des éditeurs, querelles autour du patrimoine littéraire, réorganisation corporative de la chaîne du livre, listes d'interdictions et spoliations de l'occupant, écrivains partagés entre collaboration, accommodement, évitement, insoumission : Jacques Cantier signe la première histoire totale du livre et de la lecture entre 1939 et 1945, des politiques de censure mises en œuvre par Vichy à l'ébullition culturelle de la Libération. Archives publiques, critiques littéraires, notes de lecture mais aussi écrits du for privé permettent de retrouver les traces intimes des actes de lecture : écoliers de la France rurale cherchant à élargir leur horizon, adolescents parisiens en quête d'initiation, prisonniers de guerre tentant de maintenir une vie de l'esprit, victimes de la persécution antisémite en quête de réarmement moral...

* **Robert DARNTON, *De la censure. Essai d'histoire comparée*, Éditions Gallimard, 2014** : Ou'est-ce que la censure ? L'historien croit disposer d'un concert unitaire mais plonge-t-il dans les archives où il est alors saisi par la diversité des expériences où en firent ceux qui la subirent – en l'occurrence, dans la France des Bourbons, dans l'Inde coloniale et dans la République démocratique allemande. Peut-on cependant déceler des traits communs à ces trois situations ? La première dimension est la répression : Mlle Bonafon, treize ans d'internement dans un couvent pour avoir écrit un conte de fées politique (*Tanastès*) : Mukunda Lal Das, trois ans d'« emprisonnement rigoureux » pour avoir entonné la très suggestive « Chanson du rat blanc » : Walter Janka, cinq ans d'isolement carcéral pour avoir publié Lukács, un auteur tombé en disgrâce. La seconde dimension comparative est l'herméneutique : la censure est une lutte sur le sens. Elle implique le décodage de références dans un roman à clé ou des querelles sur la grammaire sanskrite, elle suppose toujours des débats intertextuels qui conduisent peu ou prou à une collaboration entre censeurs et auteurs. Les deux parties comprennent la nature du donnant-donnant : la coopération, la complicité et la négociation caractérisent la façon dont les auteurs et les censeurs opèrent, au moins dans les trois systèmes étudiés ici. Plus qu'un simple affrontement entre création et oppression, la censure, en particulier aux yeux du censeur, apparaît coextensive à la littérature, au point de s'en croire la source. L'écrivain Norman Manea, quand il reconsidérerait les coupes qu'il avait acceptées afin que son roman *L'enveloppe noire* parût dans la Roumanie de Ceausescu, ne regretterait pas tant l'amputation des passages critiques que le processus de compromis et de complicité qui lui faisait conclure au « succès à plus long terme de la Censure, là où il n'était pas visible... ».

* **Bernard JOUBERT, *Dictionnaire des livres et journaux interdits (par arrêtés ministériels depuis 1949)*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2011 (2^e édition)** : Quels livres, quels journaux ont été interdits par le ministère de l'Intérieur ces soixante dernières années ? Pourquoi ? Comment ? Ce dictionnaire répertorie les 6 900 titres auxquels ont été appliqués l'article 14 de la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, l'article 13 de cette même loi ou l'article 14 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, depuis 1949. Rédigé à partir de documents administratifs, complété par de longues recherches dans des collections privées, il est une source d'information fiable et exhaustive pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'édition contemporaine, au droit, aux mœurs, à la liberté d'expression, à la protection de la jeunesse, aux romans policiers, à la bande dessinée et à bien d'autres sujets.

* **Bernard JOUBERT, *Panorama de la bande-dessinée érotique clandestine*, Éditions Dynamite, 2018** : Des bandes dessinées à haut risque... En ce temps-là, la pornographie était illicite. Produire un livre comme celui-ci, c'était risquer à coup sûr une condamnation judiciaire, possiblement la prison. Il fallait dessiner dans l'anonymat, éditer en se cachant, vendre sous le manteau... et lire avec honte ! Une époque où Popeye n'avait pas le droit de bander... où Hitler ne pouvait être sodomisé... où les amants s'embrassaient mais jamais ne jouissaient... C'était la Prohibition, la IV^e République... Spécialiste de la censure et historien de la bande dessinée, Bernard Joubert révèle ce que furent les bandes dessinées sexuelles avant que la sexualité n'ait droit de cité dans les bandes

dessinées. Des œuvres hors la loi, traquées par la police ! Souvent drôles et satiriques, ces publications anciennes sont aujourd'hui des objets rares et le présent ouvrage les reproduit dans leur intégralité, en version française.

* **Ulysse KOROLITSKI, *Punir le racisme ? Liberté d'expression, démocratie et discours racistes*, CNRS Éditions, 2015** : A l'heure des débats sur la liberté d'expression et des polémiques sur le droit au blasphème, cet ouvrage passe au crible les lois françaises réprimant les discours racistes. L'auteur montre que la « loi Pleven » de 1972 et la « loi Gayssot » de 1990 ont été bien mal justifiées par ceux qui les ont votées, à savoir les parlementaires, mais que des justifications inédites plus solides sont possibles. En analysant tout d'abord la législation elle-même, son histoire, sa jurisprudence et la doctrine liée, il démontre que trois voies théoriques plus solides auraient pu être empruntées : une théorie de la traduction des discours en actes, une théorie des rapports entre droit et vérité, et une théorie de l'expression et de la défense des valeurs en démocratie. Un ouvrage de philosophie politique et juridique pour mieux comprendre les enjeux de l'équilibre restant à instituer entre deux ambitions démocratiques : la liberté d'expression et la condamnation des discours racistes.

* **Marvlin MAESO, *Les conspirateurs du silence*, Éditions de l'Observatoire, 2018** : Et si nous vivions dans une société havarde où le dialogue n'existe plus ? Polémiques systématiques, procès d'intention, culture de l'esquive : médias et réseaux sociaux se prêtent de plus en plus à un étrange jeu du silence, sorte d'accord tacite par lequel les camps adverses en arrivent à conspirer à leur insu pour créer un univers caricatural où la communication est rendue impossible. Où l'on trouve des mascarades de débat à foison, où tout est joué d'avance, et où il s'agit bien plus de cataloguer néremploirement l'adversaire afin de délégitimer son propos que d'écouter ses arguments et d'y répondre. Marvlin Maeso analyse les mécanismes et les enjeux de ce phénomène. Pour elle, le fait que notre époque soit à la fois celle de l'hyper-connectivité et celle de la substitution de la polémique au dialogue n'est pas le moindre de ses paradoxes.

* **Laurent MARTIN, *Les censures dans le monde : XIXe-XXIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2016** : Quel est le point commun entre les printemps arabes, l'affaire Wikileaks, la surveillance du Net par les autorités chinoises et les ennuis subis par Mediapart lorsqu'il publie des documents du dossier Bettencourt ? La censure. Le livre porte sur l'histoire de la censure dans le monde depuis le 18e siècle jusqu'à nos jours et couvre l'ensemble de la production culturelle. Tous les aspects sont envisagés : les discours de justification de la censure, les diverses raisons de censurer, politiques, religieuses, morales (pourquoi censure-t-on ?) : les pratiques, les dispositifs de la censure, temporaires ou permanents, ses acteurs, ses organes, en somme le fonctionnement concret de la machine censoriale (comment censure-t-on ? ce qui permet aussi de distinguer la censure au sens strict des diverses formes de contrôle, régime répressif, censure économique, censure structurale, etc.) : enfin les réactions, d'évitement, de contournement, d'affrontement, les ruses et les tactiques, les attitudes individuelles ou collectives vis-à-vis de la censure, sans oublier l'autocensure (que fait la censure, mais aussi que fait-on avec et contre la censure ?).

* **Jean-Yves MOLLIER, *La mise au pas des écrivains. L'impossible mission de l'abbé Bethléem au XXe siècle*, Éditions Fayard, 2014** : L'abbé Bethléem est surtout connu pour avoir publié en 1904 un brûlot, *Romans à lire et romans à proscrire*, futur best-seller. Mais la force de frappe de son magazine culturel, *la Revue des Lectures*, qui parvint à s'imposer dans le paysage culturel de l'entre-deux guerres, l'est beaucoup moins. Ce grand intellectuel catholique, soutenu par le Saint-Siège, fut la bête noire des surréalistes qui refusaient ses oukases, et il n'hésita pas non plus à s'attaquer à Gide ou à Mauriac. Après sa mort, il inspira la loi du 16 juillet 1949 sur les publications pour la jeunesse qui tenta d'empêcher les jeunes éditeurs Pauvert, Losfeld ou Tchou, de publier Sade et les auteurs maintenus dans l'Enfer de la Bibliothèque Nationale. Jean-Yves Mollier raconte avec brio l'histoire de cet abbé chargé de mettre au pas les écrivains – y compris catholiques – au XXe siècle, et de les contraindre à respecter les lois relatives aux bonnes mœurs. Menacée dans ses certitudes et ses croyances à l'époque de l'Encyclopédie, l'Église souhaitait reconquérir les âmes perdues et traquer le Mal partout où il sévissait. L'abbé Bethléem s'attaqua au roman, au théâtre, à l'opéra, à la bande dessinée, à l'annonce publicitaire et enfin au maillot de bain féminin, pourtant bien loin du sulfureux bikini de l'après-Seconde Guerre mondiale. Fondé sur un important dépouillement d'archives et de journaux, cet ouvrage édifiant montre que la censure, présente encore au XXIe siècle, et refuge de tous les extrémismes, doit beaucoup à l'abbé Bethléem, et au-delà de sa forte personnalité, à l'Église catholique et à sa difficulté à laisser l'individu déterminer librement sa destinée.

* **Emmanuel PIERRAT, *Le grand livre de la censure*, Éditions Plon, 2018** : La censure est depuis toujours le miroir de l'humanité et de nos peurs. Emmanuel Pierrat propose plus de 200 histoires de censure, connues et inconnues, françaises et internationales. La censure est, hélas, aussi éternelle qu'universelle : elle a condamné le philosophe grec Socrate à boire la mortelle ciguë pour avoir prôné la parole libre ; et les œuvres de l'artiste contemporain Ai Wei-Wei sont traquées par les dizaines de milliers de fonctionnaires chinois sur les blogs et les réseaux sociaux. Dans cet ouvrage, la censure est visitée au gré de ses différentes obsessions : les bonnes mœurs, la religion, la politique et le pouvoir, la préservation de la santé, le maintien de dogmes scientifiques, tout comme la lutte contre le « pacifisme », la drogue, la sorcellerie ou encore le « socialement incorrect ». Aucun genre n'y a échappé : de la littérature à la chanson, du cinéma aux arts plastiques, du théâtre à la presse, de la radio à la télévision, sans oublier les jeux vidéo ou internet. On croiera donc ici Ovide et les Beatles, Galilée et Darwin, Carmen et Lady Gaga, Goya et Tolkien, Rodin et les Frères Jacques, Albert Camus et Ai Wei-Wei, Voltaire et Picasso, Salman Rushdie et les Pussy Riot...

* **Emmanuel PIERRAT, *Nouvelles morales nouvelles censures*, Éditions Gallimard, 2018** : Il faut s'en alarmer : la culture est aujourd'hui attaquée dans tous ses territoires. Arts plastiques, littérature, cinéma, musique... Au nom des bonnes mœurs, de la lutte contre le racisme ou la souffrance animale et autres nobles causes, des ligues de vertu du troisième millénaire et des citoyens ordinaires manifestent, agissent auprès des élus, pétitionnent sur les réseaux sociaux, toujours pétris des meilleures intentions. Sous des prétextes apparemment légitimes, le principe de liberté d'expression, avec ses limites communément admises (racisme, antisémitisme...), subit d'incessants coups de boutoir. Il existe pourtant des solutions médianes, permettant de concilier le devoir de mémoire, le respect de l'égalité entre les citoyens, le droit des minorités, avec l'amour de l'art et de la liberté. La clé est sans doute dans la pédagogie, le développement d'appareils critiques repensés. Il est urgent d'analyser ce que cherche à imposer cette nouvelle morale en forme de censure, de dire par qui elle est pensée et activée, d'où elle vient, quels intérêts elle sert, de montrer ses limites et ses paradoxes. Nous devons préserver la culture de ces revendications qui fusent à la vitesse d'un tweet.

* **Gisèle SAPIRO, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIXe-XXIe siècle)*, Éditions du Seuil, 2011** : Un écrivain *peut-il* tout dire et, si non, quelles sont les limites que la société et l'époque lui assignent ? Un écrivain *doit-il* tout dire et, si oui, les lois de la République des lettres lui font-elles obligation d'enfreindre celles du pouvoir et de la morale ? Depuis le XVIIIe siècle, les discours sur les dangers de la lecture et l'influence subversive des hommes de lettres sur les esprits confortent la croyance dans les pouvoirs de l'écrit. Face à eux, tenants de l'art pour l'art et partisans de l'engagement des intellectuels se retrouvent autour de la défense d'une éthique propre à la littérature. Ces débats, hantés à l'origine par la mémoire des événements révolutionnaires et profondément redéfinis au moment de l'épuration par la « collaboration de plume », n'ont cessé depuis deux siècles d'animer les prétoires, le Parlement et les colonnes de presse. Cet ouvrage en restitue toute l'importance, intellectuelle et politique, à travers l'étude de quatre moments-clés, qui marquent autant d'étapes dans l'histoire de la liberté d'expression et de la morale publique en France : la Restauration, le Second Empire, la Troisième République et la Libération. On y revisite des procès célèbres : ceux de Béranger, Courier, Flaubert, Baudelaire, ceux des naturalistes et, à partir d'archives inédites, ceux des intellectuels collaborationnistes. L'épilogue examine la redéfinition de ces enjeux des années 1950 à nos jours : les formes de censure se font plus discrètes, la parole de l'écrivain a perdu de son poids dans l'espace public, mais l'actualité montre que la littérature peut et sait encore être scandaleuse.

* **Agnès TRICOIRE, *Petit traité de la liberté de création*, Éditions de la Découverte, 2011** : La liberté de création n'est prévue dans aucun texte de loi, aucun instrument juridique ne l'a pensée. La liberté d'expression est bien consacrée depuis plus de deux siècles par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, mais on ne trouve pas la moindre référence aux œuvres ou à l'art dans cette déclaration. Or les œuvres font débat. Et ce débat se déroule de plus en plus devant les tribunaux, la loi se montrant sans cesse plus contraignante et répressive. Qui doit juger les œuvres et selon quels critères ? De l'État qui décide d'interdire telle exposition à la commission de classification des films qui applique des critères ouvertement subjectifs, la littérature, les arts plastiques, la chanson, le cinéma sont désormais passés au prisme des opinions de chacun, religieuses, morales, politiques. L'art doit-il être soumis à des impératifs aussi variés et étrangers à sa sphère ? Comment définir la liberté de création ? Y a-t-il des limites acceptables, comme la vie privée ou le droit à l'image ? Comment répondre aux demandes de censure lorsqu'on est un élu ? Que se passe-t-il aux États-Unis, souvent cités en exemple ? C'est à toutes ces questions qu'il faut répondre ce livre, en alimentant la réflexion juridique par d'autres disciplines (philosophie, narratologie, sociologie) et en prenant appui sur de nombreux exemples - de Michel Houellebecq à Philippe Besson, en passant par Larry Clark, François-Marie Banier, le groupe de rap Sexion d'Assaut et bien d'autres... Plaidant pour que le public reste libre d'entrer en contact avec les œuvres sans que l'on n'enseigne à sa place, Agnès Tricoire dessine ainsi les contours d'une liberté de création qui s'enracine dans la liberté d'expression mais s'en distingue, parce que l'art n'est pas simplement du discours.